

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 1 (1887)

Artikel: Légendes héraldiques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROVIS HÉRALDIQUES ET SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLICÉES À REUCHAGEL PAR MAURICE GRIPET, HÉRALDISTE

Juin 1887.

N° 6.

Légendes héraldiques.

La légende suivante a été rapportée en 1884 dans l'Almanach héraldique, par M^e le Chevalier de Crollalanza, d'après Ph. Le Bas (Histoire et description de l'Allemagne) :

„ Nous avons sous les yeux le sceau d'une des sept grandes familles „ patriciennes de Berne; ce sceau est toute une longue histoire. Sur un champ „ de gueules, entouré d'hermine qui se relève aux deux extrémités supérieures „ comme l'hermine de l'ancien état royal de France, (?) se dresse au-dessus de „ trois montagnes, et entre deux étoiles, un vieux tronc desséché duquel jaill- „ hissent trois flammes. Au-dessus s'élèvent deux casques avec couronne de comte, „ surmontés, l'un d'une étoile, l'autre d'un haut panache. Les trois montagnes „ désignent les trois branches puissantes et nombreuses d'une grande famille, „ qui, après avoir fourni une longue et brillante carrière, se trouva réduite „ à un vieut prieur que ses voeux monastiques condamnaient au célibat. „ La famille allait s'éteindre lorsque le prieur obtint du pape dispense du „ célibat; mais la faveur du St. Père semblait bien tardive, car le prieur a- „ vait passé l'âge du mariage et il ne paraissait pas que ce vieux tronc „ desséché et stérile puis jamais pousser des branches nouvelles. Mais grâ- „ ce à la piété du prieur qu'attestent les deux étoiles mises sur le champ „ de gueules, il eut trois fils tous pleins de force et de vie, qui s'illustre- „ rent par leur courage et donneront une illustration nouvelle à la „ famille. Dès lors elle se multiplia au point qu'aujourd'hui la même



fig. 63.

bernoise des de Graffenried, les armes dont il parle sont bien celles de cette dernière; toutefois Ph. Le Bas se trompe en indiquant un champ de gueules: l'écu est réellement d'or. La fig. 63 donne le dessin des armes des de Graffenried (d'ap une aquarelle qui nous a été obligamment confiée par M. de Graffenried, à Neuchâtel). Encore une remarque: le dessin semble reproduire des molettes; en réalité, le tronc de saule est accompagné de deux étoiles de gueules.

Notes sur les Armoiries de quelques familles neuchâteloises

IV. Tribolet.

Conseil de Mandrot ne donne les Armes de la famille de Tribolet que sous la forme où elles sont portées, par la branche encore existante. D'azur à deux chevrons d'or. - Il n'est cependant pas difficile de se convaincre que ces armes ont subi des modifications fort intéressantes à travers le cours des temps. Le plus ancien document qui s'y rapporte est, à ma connaissance, le sceau de Nicolet Tribolet apparu à l'acte de 1552 dont nous nous sommes occupés dans nos deux précédentes études. Ce sceau présente tous les mêmes caractères

, n'est plus possible: c'est toute une tribu. En souvenir de la piété du prieur et du mécène de cette renaissance, la famille a placé dans ses armes, à côté du panache, une brillante étoile, double symbole de son courage et de sa piété, de son illustration chevaleresque et de sa confrancé dans le Ciel.

Philippe Le Bas n'a pas dit le nom de cette famille; mais cette légende fait assurément allusion à la famille